

DE L'INDRE

COMPTE-RENDU DU CTPD DU 20 AVRIL 2010

Représentants de l'Administration : J.BAZARD, M.A.BONET, E.RAIMBAULT, F.LEFEBVRE, M.LE DREN, L.JOUANNEAU, D.QUEMARD, J.TISSIER, P.LUNEAU.

Représentants syndicaux : M.C.COMBES, S. RENAUD (FO DGFIP), L.DUBOST, T.CANAVA, F.MERET suppléante (SNUI), E.BASCOULERGUE, S.PENIN, N.MARTIN (SNADGI) F.X.FOYER (SNT).

A compter de ce CTPD, les documents préparatoires qui nous sont fournis sont également mis en ligne sur ULYSSE (page d'accueil, colonne de gauche), et sont consultables par tous. Si la lecture de ces documents suscite des interrogations ou des réflexions de votre part, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous intervenions.

Toutefois, pour ce CTPD, les documents ont été mis en ligne le jour même, ce qui paraît bien tardif. En conséquence, nous demanderons une mise en ligne plus rapide.

L'ordre du jour comprenait six points, plus les questions diverses :

1/ APPROBATION DU PV DU CTPD DU 5 JUIN 2009

Nous nous sommes abstenues dans la mesure où ce CTPD ne concernait que la filière fiscale.

2/ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CTPD

Il s'agit là de la 3^{ème} mouture depuis septembre dernier, qui fait suite à une concertation nationale entre la Direction Générale et les syndicats lors des groupes de travail des 10 juillet et 2 décembre 2009.

Très peu de changements sont intervenus ; toutefois, il a le mérite de préciser les droits et obligations de chacun. On peut néanmoins noter que les droits des représentants syndicaux sont confortés et élargis afin de favoriser l'exercice de notre mission.

Cependant, on peut constater, malgré nos remarques récurrentes, que l'article 22 de ce règlement intérieur, qui prévoit la transmission du procès-verbal dans un délai maximum de 15 jours, n'est toujours pas respecté, celui du 8 mars venant- seulement de nous être communiqué.

Vos représentantes ont voté pour.

3/ MODALITES DE REPARTITION DE LA PRIME DE CAMPAGNE

Les modalités d'attribution de cette prime avaient été discutées lors d'un groupe de travail du 1^{er} février, réunissant des membres de l'Administration et des représentants du personnel. Vous en trouverez le détail dans les documents préparatoires au CTPD sous ULYSSE (cf supra).

Deux détails supplémentaires :

- il nous a été annoncé que la dotation départementale serait uniquement de 2 000.00 € pour 2010, donc en nette diminution par rapport aux années précédentes (2 875.00 € en 2009, 2 300.00 € en 2008 et 2 680.00 € en 2007).

- par note du bureau RH1A en date du 22 avril 2010, le mode de calcul a été simplifié. En lieu et place des formules de calcul existantes pour chaque grade et chaque type de sujétion, un taux unique de 24.68 € sera applicable à compter de cette année.

Les autres propositions validées par le groupe de travail restent inchangées.

4/ PREPARATION DE LA CAMPAGNE IR 2010

Cette année, l'accent est mis sur l'accueil fiscal de proximité et la télédéclaration. Des communications tant au plan national que local sont faites en ce sens. Le Service Assiette et Recouvrement des Particuliers sera chargé de centraliser les problèmes et de mutualiser les réponses apportées.

A compter de cette campagne, les horaires d'ouverture des SIP devraient être harmonisés.

Les permanences extérieures dans une commune où se situe une Trésorerie se tiendront dans les locaux de celle-ci. On peut cependant s'interroger sur la qualité de l'accueil dans ces conditions, dans des locaux non adaptés pour la réception en toute confidentialité d'un public nombreux, ainsi que sur la disponibilité des agents de la filière gestion publique qui auront à gérer leurs tâches habituelles. Cette difficulté se fera d'autant plus sentir en l'absence d'un collègue de la filière fiscale. Cependant, comme d'habitude, cela ne pose aucun problème à la Direction qui affirme que cela n'engendrera pas plus de travail que les années précédentes. Ont-ils déjà oublié les résultats de l'ORE et les suppressions de personnel qui en ont découlé ?

Dans les Centres des Finances Publiques, la situation n'est guère plus réjouissante. On peut déjà constater une grande affluence du public dès la réception des déclarations, et il n'est pas rare au moins à Châteauroux de voir une vingtaine de personnes attendre debout

et pour certains à l'extérieur. La promotion de la télédéclaration a encore des progrès à faire, malgré les certitudes de notre Direction. Celle-ci n'atteignait que 14% en 2009, soit 19 700 télédéclarants.

De plus, une charge de travail supplémentaire est à prévoir, avec la collecte des RIB destinée à rembourser par virement les PPE et crédits d'impôt, ceci afin de limiter les coûts liés à l'émission des lettres-chèques. Ces RIB devront être saisis en priorité, sans pour autant prendre de retard sur la saisie des déclarations. Là encore, tout étant prioritaire, on peut se demander comment faire avec toujours moins d'effectifs.

5/ POINT D'AVANCEMENT SUR LE DOCUMENT UNIQUE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La compilation des différents risques laisse apparaître, sans grande surprise, la prépondérance des risques psychosociaux qui représentent 53 lignes sur les 204 recensées. On peut se demander quelles solutions la Direction envisage d'apporter à ce problème majeur qui, vu les circonstances, ne risque pas de décroître. Même si on parvenait à traiter les conséquences (stages gestion du stress par exemple), il faudra bien finir par se pencher sur les causes du mal-être. La dernière enquête IPSOS fait apparaître que 62 % des agents estiment que le rythme de changement est trop rapide, que 57 % se déclarent pessimistes quand à l'évolution de leur propre situation, et que 70 % estiment que leurs conditions de travail se dégradent.

Un tableau de bord de veille sociale a été établi au plan national lors d'un groupe de travail entre l'Administration et les syndicats. Toutefois, il ne semble pas satisfaire les représentants du personnel au niveau national qui ont demandé à l'Administration de revoir sa copie.

6/ POINT SUR LE CSP A DISTANCE

A ce jour, l'arrêté modifiant la compétence territoriale des agents étant encore et toujours devant le Conseil d'Etat, il n'y a aucune évolution dans ce dossier. Le nombre de dossiers devant être traités a été revu à la baisse, passant de 400 à 300 dossiers par an. En fonction de la date de mise en œuvre effective, le nombre de dossiers sera proratisé.

7/ QUESTIONS DIVERSES

Le remplacement de l'adjoint A filière gestion publique du SIP de Châteauroux n'est toujours pas réglé, car aucun cadre A de cette filière n'a accepté, malgré les sollicitations de la Direction, de rejoindre cette affectation. C'est donc l'adjoint A du SIP-SIE du Blanc, de la filière fiscale et EDRA, qui a été affecté temporairement sur ce poste, mais qui ne reprendra pas les missions de recouvrement. Cette situation, couplée au fait que 3 agents sur 5 demandent leur mutation, et qu'un quatrième pourrait partir à la retraite dès cette année, laisse présager un avenir immédiat peu radieux pour ce secteur, c'est le moins que l'on puisse dire...

La question du traitement du courrier au CDFiP de Châteauroux a été évoquée. Les nouveaux horaires d'arrivée et de départ du courrier et les changements d'attribution des personnels chargés jusqu'alors de cette mission, ainsi que l'incapacité de trouver un accord sur une organisation équitable et rationnelle, ont beaucoup perturbé le fonctionnement des services et ont ainsi démontré les limites de la suppression des effectifs.

N'OUBLIEZ PAS QUE NOUS SOMMES VOS PORTE-PAROLE, IL NE FAUT DONC PAS HESITER A REBONDIR SUR CES SUJETS OU TOUT AUTRE VOUS TENANT A COEUR, ET A NOUS FAIRE REMONTER VOS DIFFICULTES. C'EST LE SEUL MOYEN QUE NOUS AYONS D'ETRE VRAIMENT VOS REPRESENTANTS.

SOYEZ PERSUADES QUE LES ELUS DE FO-DGFIP SE FERONT UN DEVOIR D'INTERVENIR.